



REGLEMENT PARTICULIER ROTAX 125cc

Article 1 – ORGANISATION

SERANA RACING KART organise le Dimanche 17 septembre 2017 une épreuve de vitesse sur ROTAX sur le Circuit International de Karting d'Imerintsiatosika, d'un développement de 1000 m x 8 m et comptant pour la 3^{ème} manche Championnat de Madagascar ESPOIR 2017.

Cette épreuve sera organisée conformément aux Règlements Sportif et Technique de la Fédération du Sport Automobile Malagasy et au présent Règlement Particulier.

VISA FSAM KARTING : FSAM/KAR/ESP/CMGP03/17-09-2017 du 08/09/2017.

Article 2 – PILOTES ADMIS

La course est ouverte à tous les pilotes possesseurs d'une licence nationale karting FSAM, d'une licence étrangère, validité 2017 et aux pilotes licenciés d'un pays membre du C.I.K.

Les courses du Championnat de Madagascar Karting sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au Règlement Technique CIK -FIA 2017 et au présent Règlement Particulier.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent Règlement Particulier.

Le S.R.K, s'il le juge nécessaire, se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans en avoir à donner les raisons.

CATEGORIES

Le Championnat de Madagascar ESPOIR Karting 2017 propose une catégorie:

- « MAX ESPOIR »

Cette catégorie s'adresse aux pilotes à partir de 11 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à 14 ans.

Article 3 - DROIT D'INSCRIPTION

Droit d'engagement : 170.000 Ariary à retourner avec la fiche d'inscription au bureau de SRK à Ankadifotsy – Tél. : 22 373 86 ou au circuit au plus tard le samedi 16 Septembre 2017 à 16h.

Toute inscription doit être accompagnée du droit d'engagement

Equipements : les équipements cités ci-dessous sont obligatoire et doit absolument comprendre :

- un casque homologué
- une combinaison homologuée.
- une paire de chaussures montantes / bottines pilotes.
- une paire de gants entiers.
- une minerve et un protège-côte en bon état.

1. SPECIFICATIONS GENERALES

ARTICLE 1.1 CARROSSERIE

Les carrosseries sont obligatoires et conformes aux Règlements FSAM. Si pendant la course un ou plusieurs éléments de carrosserie viennent à manquer sur le kart (suite à un accrochage par exemple), le pilote se verra dans l'obligation de rentrer dans le stand pour remise en conformité de son kart. S'il a encore l'intention de continuer la course, il peut ne pas passer par le pesage mais dans ce cas la réparation doit se faire sous la surveillance d'un officiel.

Les plaques support numéro devront être conformes aux Règlements FSAM.

Pour la course, les participants s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces ci-après sur les éléments de carrosserie de leur kart :

- au centre du spoiler avant : 30x15cm
- sur chaque ponton : 30x15cm

Chaque catégorie se distinguera par des couleurs différentes de fonds et de numéros de course :

- catégorie MAX ESPOIR : Fond noir et numéro blanc

Deux plaques d'identification du pilote doivent être apposées à coté des plaques de numéros sur les deux pontons selon le standard ci-dessous.

Dimension : 5cmx30cm

Couleur : fond blanc, écriture noire

Inscription : drapeau nom du pilote groupe sanguin

ARTICLE 1.2 MOTEUR

Les moteurs devront rester strictement d'origine et plaque d'identification numérotée obligatoire. **Une bride UFOLEP MAX est obligatoire et doit être posée à l'endroit de la valve.**

Toute préparation est interdite, toutes les pièces internes ou externes du moteur, de l'embrayage, de l'allumage, du carburateur, de la boîte à air et du pot d'échappement devront être conformes aux spécifications techniques Rotax.

Le choix de la bougie est libre.

ARTICLE 1.3 CARBURANT

Libre.

ARTICLE 1.4 PNEUS

Pneu slick : MOJO F1 4.5/11.0-5 à l'avant ; MOJO F1 7.1/11.0-5 à l'arrière.

Les pneus pluie sont interdits.

Aucune modification, aucun retaillage ni aucun traitement de pneu ne sont autorisés.

Un jeu de pneu pour 2 Grand Prix Karting. Les pneus fournis par l'Organisateur sont les seuls acceptés en courses. Une pénalité de 30€ sera appliquée pour les pilotes qui n'auront pas respecté la close. A payer avant la course.

Un pneu avant et un pneu arrière seront autorisés comme roues de secours sur les 2 grands prix. Ils pourront être montés en cas de crevaison qui doit être attesté par le directeur de course. La roue de secours devra avoir une usure équivalente au pneu à remplacer. Pas de cumul de roue de secours.

ARTICLE 1.5 LES CONTROLES

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et un moteur pour la course. Les numéros châssis et moteur devront être parfaitement lisibles. Chaque kart devra être présenté au contrôle technique entièrement monté.

Des contrôles de conformité au présent Règlement pourront être effectués à tout moment de la course.

2. SPECIFICATIONS « MAX ESPOIR »

ARTICLE 2.1 CHASSIS

Sont autorisés pour la catégorie MAX dont les caractéristiques générales sont :

- conformes à la norme CIK/FIA
- diamètre maximum de l'arbre : 50 mm
- diamètre maximum du tube : 32 mm. Tube rond exclusivement.

ARTICLE 2.2 MOTEUR

Le moteur autorisé dans la catégorie « MAX ESPOIR » est le ROTAX 125 MAX, strictement d'origine et plaque d'identification numérotée obligatoire. Bride obligatoire au niveau de la valve.

ARTICLE 2.3 POIDS

Le pilote en tenue de course et son kart doivent peser au minimum 145 kg à tout moment de la course.

A partir des essais chronométrés, le pilote doit obligatoirement se présenter au pesage chaque fois qu'il quitte la piste pour rentrer au stand.

Article 1 - DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Le déroulement est dicté par le club organisateur.

Dans le Championnat de Madagascar ESPOIR Karting, les pilotes rouleront ensemble avec un classement unique.

Article 2 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Séance d'Essais Libres :

Constitution de un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants .Les essais libres se déroulent sur une durée maximale variable en fonction du circuit et du nombre de pilotes participants.

Essai Chronométré :

L'essai chrono se déroule sur un temps de 15 minutes avec le système de chronométrage de l'organisateur.

L'essai chronométré détermine la position des pilotes sur la grille de départ de la 1^{ère} Manche.

1^{ère} Manche : 06 tours

Le résultat de la première manche sera la grille de départ de la pré-finale

Pré Finale : 08 tours

La grille de départ de la Pré finale sera déterminée en fonction du classement de la 1^{ère} Manche.

Finale : 10 tours

La grille de départ de la Finale sera déterminée en fonction du classement de la Pré finale.

Note : Les horaires des courses sont définis en fonction de chaque circuit et du nombre de pilotes.

Article 3 - DRAPEAUX

Seuls seront utilisés les drapeaux en vigueur. Le non-respect des drapeaux entraînera l'application des pénalités.

Voir Règlement Sportif CIK FIA 2017.

Article 4 – HORAIRES

Dimanche 17 Septembre 2017

07H00 à 08H00 : Visites techniques, Contrôles matériels, licences, inscriptions, essais libres.

- 08H15 à 08H30 : Briefing pilotes
- 8H45 à 09H00 : Essais Chronos et pesée Elite
- 09H05 à 09H20 : Essais Chronos et pesée Espoir
- 09H45 à 09H55 : 1^{ère} Manche Elite (7 tours)
- 10H00 à 10H10 : 1^{ère} Manche Espoir (6 tours)
- 10H35 à 10H47 : Pré-finale Elite (9 tours)
- 10H50 à 11H00 : Pré-finale Espoir (8 tours)
- 11H30 à 11H45 : Finale Espoir (10 tours)
- 12H00 à 12H15 : Finale Elite (12 tours)
- 12H30 : Remise des trophées

Article 5 – OFFICIELS : Voir affichage sur place

Article 6 – RECLAMATIONS

Le droit de réclamation n'appartient qu'au concurrent.

Seul le concurrent ou son mandataire porteur d'un pouvoir écrit pourra déposer réclamation.

Un concurrent souhaitant adresser une réclamation à l'encontre de plus d'un concurrent doit présenter autant de réclamations qu'il y a de concurrents impliqués dans l'action concernée.

Elles devront être faites par écrit et remises au Directeur de course ou au Président du Collège de Commissaires Sportifs.

Elles devront être accompagnées d'une caution de 300 000 Ariary en espèces ou en chèque libellé au nom de SERANA RACING KART.

Cette somme ne sera remboursée que si le bien fondé de la réclamation a été reconnu.

Il ne peut y avoir de réclamations contre une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de course exclusivement dans les 30 minutes suivantes :

- la fermeture du contrôle administratif, si la réclamation porte sur la validité de l'engagement d'un concurrent.
- La fin de l'enregistrement du matériel, si la réclamation porte sur la validité d'un moteur ou d'un châssis.

Les réclamations se rapportant à la publication des résultats d'une séance chronométrée, d'une manche qualificative, d'un repêchage, d'une pré finale doivent être adressées au Directeur de course dans les 10 minutes de l'affichage.

Les réclamations se rapportant à la publication du résultat final d'une épreuve doivent être adressées au Directeur de Course dans les 30 minutes de l'affichage.

La publication des résultats doit comporter l'heure d'affichage et la signature du Directeur de course, l'heure d'affichage n'étant apposée qu'au moment même de l'affichage par un Officiel. Cette mention fera foi de façon irréfragable.

Article 7 – PENALISATIONS ET SANCTIONS

Tout pilote ayant fait un changement de pneu non autorisé, sans que le commissaire technique ne soit informé sera pénalisé. Il sera sanctionné par l'attribution de la moitié des points normaux sur le classement de l'épreuve et sur le classement du championnat de M/car.

Article 8 - DOTATIONS

Une dotation souvenir marquant l'épreuve sera remise aux pilotes accédant au podium.

Classement Général MAX ESPOIR

- 1^{er} : Coupe ou trophée
- 2^{ème} : Coupe ou trophée
- 3^{ème} : Coupe ou trophée

Vainqueur Féminin

- 1^{er} : Coupe ou trophée

Article 9 – CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Sera déclaré vainqueur le pilote qui aura gagné la finale.

Article 10 – CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE M/CAR 2017

Attribution de points pour le classement SCRATCH du championnat de M/car.

Pour pouvoir prétendre à un classement du championnat, un minimum de 65% de participation est obligatoire.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DES POINTS PAR EPREUVES ET CHAMPIONNAT

Tout pilote prenant part aux EPREUVES et au CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR DE KARTING 2017 peut marquer des points. Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré CHAMPION DE MADAGASCAR ESPOIR KARTING 2017.

L'attribution des points sera comme suit à toutes les courses:

100 points au 1er	8 points au 9ème
80 points au 2ème	6 points au 10ème
60 points au 3ème	5 points au 11ème
50 points au 4ème	4 points au 12ème
40 points au 5ème	3 points au 13ème
30 points au 6ème	2 points au 14ème
20 points au 7ème	1 point au 15ème
10 points au 8ème	

N.B. : L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent Règlement si des besoins impérieux l'exigent et comme l'autorise le Règlement Sportif 2017.

NB :

Concernant les entrainements pour le samedi 10 juin, le circuit est ouvert à 6H du matin. Les pilotes sont priés de prendre leurs dispositions afin de ne pas être perturbés par la location karting.

L'attribution et le test des transpondeurs par les pilotes se feront le samedi 16 septembre 2017 au circuit. Tous les pilotes doivent obligatoirement tester leurs transpondeurs comme convenu au dernier briefing de la 2^{ème} manche. Sinon, le pilote partira pour la 1^{ère} manche en fond de grille.



FICHE D'ENGAGEMENT ROTAX MAX

Reçue le à H..... Min.
Numéro d'ordre :
Numéro de compétition :

Je soussigné (e) déclare par la présente avoir pris connaissance du Règlement que je engage à observer strictement, et certifie par la présente que les renseignements ci-après sont exacts.
Je m'engage à accepter toute modification au Règlement ou à l'épreuve qui serait rendue nécessaire ou qui serait imposée, soit pour des cas de force majeurs, soit pour une raison administrative susceptible d'intervenir entre temps.

PILOTE :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Groupe sanguin :
Téléphone :
Adresse mail :

Je certifie que les renseignements ci-après sont exacts et j'accepte toutes les conditions qui régissent la réglementation du ROTAX MAX, ROTAX EVO, SPECIFICATIONS TECHNIQUES CIK - FIA

Ci-joint le montant des droits d'engagement qui s'élèvent à : Cent Soixante Dix Mille Ariary (170.000Ar).

CATEGORIES

MAX ESPOIR

NB : Cochez la case correspondante à votre choix

Antananarivo, le2017.

Signature du concurrent